

## SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA (OACI) 15/16

### RÉGION DU QUÉBEC PARC ÉOLIEN TECHNOCENTRE ÉOLIEN RIVIÈRE-AU-RENARD, QUÉBEC MARS 2016 – DÉCEMBRE 2018

Le TechnoCentre éolien entreprendra des essais sur les éoliennes de son parc éolien, essais qui consisteront à varier l'intensité lumineuse du balisage selon la mesure de la visibilité.

Le parc éolien est situé à 13 NM au nord de l'aéroport de Gaspé, au sud de la municipalité de Rivière-au-Renard, au Québec (voir la carte ci-après).

La norme 621 du *Règlement de l'aviation canadien* (RAC) précise une intensité de 2 000 cd (candelas) pour le balisage. Les essais consisteront à atténuer l'intensité lumineuse en fonction de la visibilité afin de réduire l'impact lumineux du balisage des éoliennes sur les populations environnantes dans certaines conditions de visibilité.

Les variations d'intensité lumineuse se feront comme suit :

- a) pour une visibilité supérieure à 5 km (environ 3 SM), mais inférieure ou égale à 10 km (environ 6 SM), l'intensité lumineuse sera réglée à 30 % (600 cd) ;
- b) pour une visibilité supérieure à 10 km (environ 6 SM), l'intensité lumineuse sera réglée à 10 % (200 cd).

Pour une mesure de la visibilité inférieure à 5 km, l'intensité lumineuse restera à 100 % (2 000 cd). Ces essais sont prévus jusqu'au 31 décembre 2018.



Directeur général, Cadre de réglementation de la sécurité aérienne  
Aviation civile

Aaron McCrorie